AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1589
FR0000079600-FS0533

31 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GAMELOFT SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 juillet 2014, la société de droit britannique Montanaro Asset Management Limited (53 Threadneedle Street, EC2R 8AR Londres, Royaume-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 juillet 2014, le seuil de 5% du capital de la société GAMELOFT SE et détenir, pour le compte desdits client et fonds, 4 441 305 actions GAMELOFT SE représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et 4,60% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GAMELOFT SE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 85 749 099 actions représentant 96 512 218 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.